

la stabilisation après le conflit, et a souligné qu'il importait que la communauté internationale continue d'appuyer le pays. Plusieurs membres du Conseil ont rendu hommage au rôle crucial joué par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone s'agissant de rendre la justice pénale et de promouvoir la réconciliation dans

le pays¹⁶. Le Conseil a publié une déclaration de son président sur l'achèvement du mandat du BINUCSIL et a salué les remarquables avancées réalisées par la Sierra Leone¹⁷.

¹⁶ S/PV.7148, p. 6 et 7 (Jordanie), p. 9 et 10 (États-Unis) et p. 15 à 17 (Rwanda).

¹⁷ S/PRST/2014/6.

Séances : la situation en Sierra Leone

| <i>Séance et date</i> | <i>Question subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|---------------------------|--|-------------------------|---|--|---------------------------------------|---|
| S/PV.7148 26 mars 2014 | Rapport final du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) (S/2014/192) | | Sierra Leone | Représentant exécutif du Secrétaire général et invités Chef du BINUCSIL, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix | Tous les membres du Conseil, tous les | S/PRST/2014/6 |

6. La situation concernant la République démocratique du Congo

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 17 séances, dont deux séances privées avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, adopté quatre résolutions et publié trois déclarations de son président concernant la situation en République démocratique du Congo.

Les délibérations du Conseil ont notamment porté sur l'importance de la tenue d'élections dans les délais prévus en 2016, la neutralisation des groupes armés (en particulier la défaite militaire du Mouvement du 23 mars [M23] et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration de ses membres), la promotion des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité, ou encore sur le problème de l'exploitation illégale et de la contrebande de ressources naturelles. À la fin de l'année 2015, le Conseil a également examiné le plan de retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)¹⁸.

Au cours de la période considérée, le Conseil a prorogé le mandat de la MONUSCO à deux reprises par ses résolutions 2147 (2014) et 2211 (2015), pour un an à chaque fois, l'étendant jusqu'au 31 mars 2016¹⁹. Par sa résolution 2211 (2015), il a réduit la force de la MONUSCO de 2 000 soldats tout en maintenant le même effectif maximum autorisé et a déclaré son intention de rendre cette réduction permanente. En 2014 et 2015, il s'est réuni deux fois en séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MONUSCO conformément à sa résolution 1353 (2001).

Le Conseil a reconduit les sanctions visant les groupes armés en République démocratique du Congo mises en place conformément à la résolution 1533 (2004) à deux reprises, par ses résolutions 2136 (2014) (jusqu'au 1^{er} février 2015) et 2198 (2015) (jusqu'au 1^{er} juillet 2016)²⁰. Par ces mêmes résolutions,

¹⁸ Voir les rapports annuels du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/69/2, introduction, par. 57 à 63 et A/70/2, introduction, par. 29 à 36) et S/PV.7237.

¹⁹ Pour plus d'informations sur le mandat de la MONUSCO, voir la section I (Opérations de maintien de la paix) de la dixième partie.

²⁰ Pour plus d'informations sur les sanctions concernant la République démocratique du Congo, voir la section III (Mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée,

il a prorogé le mandat du Groupe d'experts, jusqu'au 1^{er} février 2015 et jusqu'au 1^{er} août 2016, respectivement²¹.

prises en vertu de l'Article 41 de la Charte) de la septième partie.

²¹ Pour plus d'informations sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) et le mandat du Groupe d'experts créé par cette même résolution, voir la section I.B de la neuvième partie.

Séances : la situation concernant la République démocratique du Congo

| <i>Séance et date</i> | <i>Question subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|--|--|---|---|---|---|---|
| S/PV.7094 13 janvier 2014 | Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2013/757) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2013/773) | | | Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ^a | Représentant spécial, Envoyée spéciale | |
| S/PV.7107 30 janvier 2014 | Lettre datée du 22 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Coordinatrice du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo reconduit par la résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité (S/2014/42) | Projet de résolution présenté par la France (S/2014/55) | République démocratique du Congo | | Un membre du Conseil (Rwanda), République démocratique du Congo | Résolution 2136 (2014) 15-0-0 |

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2014-2015

| <i>Séance et date</i> | <i>Question subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|---|--|--|---|--|---|---|
| S/PV.7133 (privée) 12 mars 2014 | | | | Représentant spécial du Secrétaire général | | |
| S/PV.7137 14 mars 2014 | Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2014/153) Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2014/157) | | République démocratique du Congo | Représentant spécial du Secrétaire général, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ^a | Un membre du Conseil (Rwanda), tous les invités | |
| S/PV.7150 28 mars 2014 | Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2014/153) Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2014/157) | Projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis, la France et le Luxembourg (S/2014/222) | République démocratique du Congo | | Un membre du Conseil (Rwanda), République démocratique du Congo | Résolution 2147 (2014) 15-0-0 |
| S/PV.7237 7 août 2014 | Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2014/450) | | Afrique du Sud, Angola, Ouganda, République démocratique du Congo | Représentant spécial du Secrétaire général, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs | Tous les membres du Conseil, tous les invités ^b | |
| S/PV.7288 27 octobre 2014 | Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la | | République démocratique du Congo | Représentant spécial du Secrétaire général, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs | Un membre du Conseil (Rwanda), tous les invités | |

**Première partie. Examen des questions relevant de la responsabilité
du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix
et de la sécurité internationales**

| <i>Séance et date</i> | <i>Question subsidaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour- contre-abstentions)</i> |
|---------------------------------|---|--|---|---|---|--|
| | coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/697) Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2014/698) | | | | | S/PRST/2014/22 |
| S/PV.7296 5 novembre 2014 | | | | | | S/PRST/2015/1 |
| S/PV.7356 8 janvier 2015 | | | | | | |
| S/PV.7367 22 janvier 2015 | Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2014/956) Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/957) Lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2015/19) | | République démocratique du Congo | Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix | Jordanie [qui assurait la présidence du Comité créé par la résolution 1533 (2004)], République démocratique du Congo, Secrétaire général adjoint | |
| S/PV.7371 29 janvier 2015 | Lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du | Projet de résolution présenté par la France | | | | Résolution 2198 (2015) 15-0-0 |

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2014-2015

| <i>Séance et date</i> | <i>Question subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|---------------------------------------|--|--|---|---|---|---|
| | Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2015/19) | (S/2015/66) | | | | |
| S/PV.7406 (privée) 17 mars 2015 | | | | Représentant spécial du Secrétaire général | | |
| S/PV.7410 19 mars 2015 | Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2015/172) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/173) | | République démocratique du Congo | Représentant spécial du Secrétaire général, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs | Tous les invités ^c | |
| S/PV.7415 26 mars 2015 | Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2015/172) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/173) | Projet de résolution présenté par la France (S/2015/209) | République démocratique du Congo | | Un membre du Conseil (Nouvelle-Zélande), République démocratique du Congo | Résolution 2211 (2015) 15-0-0 |

| <i>Séance et date</i> | <i>Question subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|---|--|-------------------------|---|---|--|---|
| S/PV.7484 14 juillet 2015 | Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2015/486) | | République démocratique du Congo | Représentant spécial du Secrétaire général | Jordanie [qui assurait la présidence du Comité créé par la résolution 1533 (2004)], République démocratique du Congo, Représentant spécial | |
| S/PV.7529 7 octobre 2015 | Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/735) Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2015/741) | | République démocratique du Congo | Représentant spécial du Secrétaire général, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs | Tous les invités | |
| S/PV.7552 9 novembre 2015 | | | | | | S/PRST/2015/20 |

^a L'Envoyée spéciale a participé à la séance par visioconférence depuis Londres.

^b La République démocratique du Congo était représentée par son Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie ; l'Angola était représenté par son Ministre de la défense, qui s'est exprimé au nom du Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; l'Ouganda était représenté par son Ministre d'État aux affaires étrangères.

^c La République démocratique du Congo était représentée par son Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie.

7. La situation en République centrafricaine

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 20 séances sur la situation en République centrafricaine, dont une séance privée avec les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), publié deux déclarations de son président et adopté six résolutions en vertu du Chapitre VII de la Charte. En collaboration avec l'Union africaine, la Communauté économique des

États de l'Afrique centrale, l'Union européenne et d'autres partenaires régionaux et internationaux, il a procédé à un examen soutenu de cette question, en se concentrant sur les tâches suivantes : limiter les affrontements intercommunautaires entre les anti-balaka et les factions de l'ex-Séléka, afin de faire avancer le processus de réconciliation ; promouvoir le dialogue politique sans exclusive et aider à organiser le référendum constitutionnel et les élections législatives et présidentielles, afin de mener à bien la transition et